## ELIBERATION (2025-14) DU CONSEIL MUNICIPAL

## **OBJET**: Approbation du Budget principal 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 8

Date de convocation : 3 avril 2025

\_\_\_\_\_

<u>Présents</u>: MM. Mmes: Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Marie-Aimée GUILMAN.

<u>Absents excusés</u>: MM. Pierre DUPECHER, Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Patrick BOUDINHON.

Monsieur le Maire présente :

- Le budget principal 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, section de fonctionnement et section d'investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	645 637 €	645 637 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 183 555 €	1 183 555 €

Il précise que conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territorial, dans le cadre de la mise en place de la norme comptable M57, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits (hors charges de personnel) de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

\* fonctionnement : 7,5 %, \* investissement : 7,5 %.

Au terme de la présentation et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

- à l'unanimité des votants :
- approuvent le budget principal 2025 (section de fonctionnement et d'investissement),
- autorisent Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits (hors charges de personnel) de chapitre à chapitre dans les limites suivantes, pour le budget principal :

\* fonctionnement : 7,5 %, \* investissement : 7,5 %.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 8 avril 2025,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 8 avril 2025,

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance, Patrick BOUDINHON